

N° 22/DEC/137

**DECISION DU MAIRE
ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE LES GRANDS THEATRES D'UN SPECTACLE
INTITULÉ TIMES SQUARE, LE 29 AVRIL 2023**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de le contrat avec la compagnie LES GRANDS THEATRES, 1 La Sentelle Sud « La Roussière » - 27720 MESNIL-EN-OUCHÉ, représentée par Mr Jérôme FOUCHER ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé de l'organisation d'un spectacle intitulé TIMES SQUARE, le 29 avril 2023 à la salle Gérard Philipe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la compagnie LES GRANDS THEATRES pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 20 045,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 4 juillet 2022

Le Maire,



Le Maire par délégation,
Dakim MELTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS